

Aux patients du cabinet Léopold Robert 7

Cher Patient-es du cabinet,

Voici quelques informations concernant votre dossier médical. Dans le cadre de la cyberattaque dont nous avons été victimes.

En ce qui concerne votre dossier médical

Comme expliqué dans le communiqué de presse, des dossiers médicaux, datant d'avant 2014, ont été copiés de notre serveur et sont actuellement sur le darknet. D'autres documents plus récents pourraient également avoir été copiés.

Il est, et ne sera, pas possible de connaître avec exactitude le contenu de ces dossiers.

Ces données ne sont pas facilement accessibles au grand public mais nécessitent d'aller les rechercher sur le darknet. Il s'agit d'un réseau qui n'est pas accessible au moyen d'un navigateur traditionnel et qui demande des connaissances informatiques spécifiques.

Des criminels pourraient obtenir des informations pour tenter de commettre des actes malveillants.

Le risque principal étant une usurpation d'identité.

Nous déconseillons à nos patients-es de se connecter au darknet pour voir ce qu'il s'y trouve. L'accès n'est pas sans risques pour eux et pour la sécurité informatique de l'appareil utilisé pour s'y connecter. Le darknet contient de nombreux sites et contenus illégaux.

Dans le cas où, des informations concernant votre dossier médical vous reviendraient, nous nous tenons à disposition pour en discuter à notre consultation. Nous pensons qu'il est important de reprendre, avec votre médecin, les questions que de telles informations pourraient soulever.

Concernant les dossiers médicaux actuels

Les dossiers datant d'avant 2014, enregistrés dans des logiciels plus anciens ont été chiffrés et sauvegardés sur des disques durs mis en lieu sûr. Notre logiciel actuel est pour sa part chiffré ; donc, même hacké, ses données ne peuvent se retrouver sur le darknet.

Pour les personnes qui souhaiteraient que leur dossier médical soit supprimé, nous rappelons que nous sommes obligés par la Loi cantonale sur la santé de conserver le dossier pendant 20 ans. Si vous souhaitez néanmoins une suppression de votre dossier, celle-ci n'est possible, selon les recommandations du Préposé fédéral à la protection des

données que si vous remplissez préalablement une déclaration écrite par laquelle vous nous libérez de toute note de droit légal et contractuel de conservation et que vous renoncez à toute prétention à notre égard découlant de la relation établie dans le cadre du traitement.

Nous sommes conscientes de la gravité de la situation. Ces données peuvent être sensibles. C'est pourquoi nous vous rappelons les mesures de prudence :

Les mesures habituelles de prudence

- **Utiliser des mots de passe solides**
- **Éviter le recours à des questions secrètes pour renouveler vos mots de passe**
- **Contrôler la provenance des appels téléphoniques**
- **Ne jamais répondre par e-mail ou par téléphone à des demandes urgentes exigeant des données personnelles de type code d'accès**
- **En cas de doute concernant une facture nous recommandons d'en vérifier la provenance et le cas échéant, la conserver pour l'amener à la police.**
- **Si vous pensez faire l'objet d'une attaque informatique, contactez rapidement la police.**

Nous restons à votre disposition et nous vous adressons nos meilleures salutations dans cette période si particulière.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 08 avril 2022

Vos docteurs :

Dre Julie MEYRAT

Dre Monika Nobel

Dre Marjorie Cosandey-Tissot